



Arrêté municipal AMPS 25-DST-071 – PROROGATION AMPS 25-DST-032

PORTANT PERMIS DE STATIONNEMENT
Occupation du domaine public

AVENUE FRANÇOIS MITTERRAND

Le Maire de la Commune des Ponts-de-Cé, vice-président d'Angers Loire Métropole,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les dispositions des articles L.2212-1, L.2212-2 et L.2213-1 ;

Vu le code de la Route ;

Vu la délibération du Conseil de Communauté du 13 novembre 2017 approuvant le règlement de voirie de la Communauté Urbaine applicable au 1^{er} janvier 2018 ;

Vu les dispositions de l'arrêté municipal AMPS 25-DST-032 du 6 février 2025 portant permis de stationnement, du 10 février au 21 mars 2025 inclus, dans le cadre des travaux de ravalement de façade au droit du numéro 7 de la voie, réalisés par l'entreprise **PROTECF**A sise 21 rue de la Claie – 49070 BEAUCOUZE, pour le compte de **CITYA ANGERS** – Agence Immobilière – 5 rue de la Préfecture – 49000 ANGERS, ces travaux requérant l'installation d'un échafaudage sur pieds sur trottoir ;

Considérant qu'il y a lieu de poursuivre les travaux jusqu'au 4 avril 2025 inclus en raison des contraintes météorologique rencontrées sur le chantier et de proroger le permis de stationnement délivré initialement en faveur de l'entreprise **PROTECF**A ;

Arrête :

Article 1 – Les dispositions de l'arrêté 25-DST-032 du 6 février 2025 **sont prorogées jusqu'au 4 avril 2025 inclus.**

Article 2 – Le bénéficiaire du présent arrêté procédera à son affichage sur le site en complément de l'arrêté 25-DST-032 du 6 février 2025 de même que son retrait le dernier jour d'intervention avant son départ définitif.

Article 3 – Le présent arrêté sera transmis à l'entreprise **PROTECF**A, ainsi qu'à la Police Municipale de la Ville des Ponts-de-Cé.

Article 4 – Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours en contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux (2) mois suivant sa notification.

Fait aux Ponts-de-Cé, le 21 mars 2025

Pour le Maire et par délégation,
l'adjoint chargé des travaux,
Robert DESOEUVRE

Signé électroniquement par : Robert Desoeuvre
Date de signature : 24/03/2025
Qualité : Adjoint_R_DESOEUVRE



Hôtel de Ville

7 rue Charles-de-Gaulle
49 130 Les Ponts-de-Cé
Tél. 02 41 79 75 75
mairie@ville-lespontsdece.fr



L'original est signé électroniquement